

Avec le préfet Gonzalez, les Niçois ont touché le gros lot !



Les rassemblements de plus de 10 personnes interdits

C'est la première mesure annoncée par le préfet. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont désormais interdits dans les parcs, jardins et les plages de Nice.

Bernard Gonzalez a également rappelé à la plus grande prudence dans le cadre familial « *pour protéger les plus fragiles.* »

Les débits de boissons fermés après 0 h 30, la musique interdite

Les bars et autres débits de boissons devront dorénavant fermer leurs portes de 0 h 30 à 6 h du matin. Dans les bars toujours, « *la diffusion de musique dans les bars susceptible de provoquer des regroupements sera interdite à Nice* », a précisé le préfet.

La jauge événementielle ramenée à 1 000

Alors que l'État avait fixé une jauge à 5 000 personnes pour les événements, le préfet des Alpes-Maritimes a décidé que celle-ci allait passer à 1 000 sur Nice.

La vente d'alcool très encadrée

La vente d'alcool et la consommation sur la voie publique sont désormais interdites à Nice après 20 heures.

La fête des voisins et les journées du patrimoine annulées

Un peu plus tôt dans la matinée, le préfet des Alpes-Maritimes avait publié un arrêté interdisant la tenue, ce vendredi soir, de la fête des Voisins sur la voie publique.

Il a également décidé d'annuler les Journées européennes du patrimoine qui devaient se tenir dès ce samedi.

Ces nouvelles annoncent interviennent alors que le gouvernement a demandé ce jeudi aux préfets du Rhône et des Alpes-Maritimes de lui présenter « *d'ici samedi* » de nouvelles mesures locales « *pour enrayer la circulation du virus et limiter son impact sur le système sanitaire* ».

Paul Le Poulpe